

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt-six le 28 mai, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 22 mai 2026, sous la présidence de Monsieur Eric JAPIOT Maire de Blaye.

Etaient présents :

M. JAPIOT Maire.

Mme BROWN, M. BROQUAIRE, Mme HAMMERER, M. JAUD de LA JOUSSELINIERE, M. KERCKHOVE, M. NERBUSSON, Adjoint, Mme GIROTTI, M. SABOURAUD , M. ELIAS, M. RENAUD, M. GRELLIER, Mme MOINET, M. PROVOT, M. ROUX, Mme BUETAS, M. CHAMPION, Mme GELAY, Mme HARDY, M. LUGAND, Mme ODIN, Mme ORLOWSKI, M. QUEGUINER, Mme SUHUBIETTE, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés et représentés par pouvoir:

M. MOINET à Mme MOINET, M. GRAS à Mme ODIN, Mme QUERAL à Mme GELAY, Mme BABUS à M. CHAMPION

Etait absente:

Mme VERAU LEROY

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame ORLOWSKI Marie est élu secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 29

Conseillers présents : 24

Conseillers votants : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

14 – AP/CP TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT - CRÉATION D'UNE AIRE DE CAMPING-CAR - CLÔTURE

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.2311-3, le conseil municipal, par délibération du 27 mars 2018, a mis en place une procédure d'Autorisation de Programme et de Crédits de Paiement pour la réalisation d'une aire de camping-car.

Une Autorisation de Programme constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements.

Cette opération étant désormais terminée, il est proposé au conseil municipal de procéder à la clôture de cette autorisation de programme inscrite au budget principal.

Prestations	Autorisation de Programme	Crédit de Paiement		
		2018	2019	2020
Travaux	701 680,47	0,00	0,00	608 779,53
Maîtrise d'œuvre	26 442,13	0,00	8 416,13	10 471,86
Prestations annexes (études, publicité, révisions, ...)	9 607,66	0,00	864,00	5 863,83
Total	737 730,26	0,00	9 280,13	625 115,22

Crédit de Paiement				
2021	2022	2023	2024	2025
22 362,84	0,00	0,00	0,00	70 538,10
3 310,94	0,00	996,00	0,00	3 247,20
0,00	0,00	1 085,40	1 794,43	0,00
25 673,78	0,00	2 081,40	1 794,43	73 785,30

La commission n°8 (Finances) s'est réunie le 20 mai 2026 et a émis un avis favorable.

Fait et adopté à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le secrétaire de séance
Madame Marie ORLOWSKI



Maire
Monsieur Eric JAPIOT



Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-Préfecture le 02/06/26
Identifiant de télétransmission : 033-213300585-
20260528-79245-DE-1-1